

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 24 FEVRIER 2022

Présents : 8

M. Jacques ADRIANSEN - M. Éric BADET – M. Jérôme BONNOT – Mme Julie GENET – Mme Sandrine GRAPPEY – Mme Anne OLSZAK – Mme Sylvie ZILIO – Mme Ingrid TISSOT

Absent excusé : 1

M. Christophe GESLOT, suppléé par Mme Ingrid TISSOT

Désignation d'un secrétaire de séance : M. Jérôme BONNOT

Présidence de séance : Mme Anne OLSZAK

Début de séance : 19h30

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 17 NOVEMBRE 2021

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Syndical en date du 17 novembre 2021 est soumis à l'approbation des Membres du Conseil Syndical.

Les conseillers syndicaux sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ces documents.

Aucune remarque formulée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, par 8 voix pour, par 0 voix contre et 0 abstention des membres présents, approuve le compte-rendu de la séance du 17 novembre 2021.

2/ DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Mme la Présidente informe des dépenses effectuées depuis la dernière séance du Conseil :

- BHE : disques autolaveuse → 32,16 € T.T.C.
- BTG : disconnecteur chaudière → 72,43 € T.T.C.
- ACS Electricité : remplacement BAES écoles → 1 464,78 € T.T.C.
- Chamber Sign : certificat de signature électronique pour 3 ans → 342,00 € T.T.C.

Les membres du syndicat prennent acte de ces informations.

3/ MODIFICATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL – CÉLINE PERRON

Madame la Présidente rappelle aux élus que Madame Sylvie VIENNOT, agent d'entretien et ATSEM à l'école de Routelle fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} mars 2022.

Afin de prendre en compte ce départ, une réorganisation de ces postes a été réalisée. Ainsi les heures d'ATSEM et d'agent d'entretien de Mme VIENNOT vont être redistribuées entre deux agents.

Madame Céline PERRON, ATSEM et accompagnatrice des enfants dans le bus scolaire, a accepté de récupérer une partie de ces heures ; il convient de modifier le poste qu'elle occupe à compter du 1^{er} mars 2022.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés, décide :

- **De supprimer le poste d'adjoint technique territorial occupé par Madame Céline PERRON à hauteur de 24,42 heures annualisées par semaine.**
- **De créer un poste d'adjoint technique territorial pour cet agent à hauteur de 32,10 heures annualisées par semaine.**

4/ MODIFICATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL – GABRIELLE CÔTE

Madame la Présidente indique que la seconde partie des heures du poste vacant de Madame Sylvie VIENNOT va être récupérée par Madame Gabrielle CÔTE.

Cet agent travaille au périscolaire depuis 2018 et assure le remplacement de Madame VIENNOT depuis son accident de trajet en décembre 2020.

Une procédure de recrutement a été réalisée fin 2021 afin d'anticiper le départ en retraite de cette dernière ; seule Madame CÔTE s'est portée candidate.

Le Comité technique du Centre de gestion a été consulté, la réponse arrivera mi-mars.

Il convient de modifier les postes occupées par Madame VIENNOT pour les adapter au nouveau poste qu'occupera Madame CÔTE.

Il faut noter que cet agent a également récupéré des heures de ménage à l'école de Roset-Fluans (anciennement réalisées par Mme COUETTE) et des heures de ménage durant les vacances scolaires à l'école de Routelle (anciennement réalisées par Mme ROUX).

Le Conseil syndicat, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés, décide :

- **De supprimer le poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe occupé par Madame VIENNOT à hauteur de 17,45 heures annualisées par semaine.**
- **De supprimer le poste d'adjoint technique territorial occupé par Madame VIENNOT à hauteur de 11,75 heures annualisées par semaine.**
- **De créer un poste d'adjoint technique territorial pour Madame Gabrielle CÔTE à hauteur de 24,71 heures annualisées par semaine.**

5/ COMPTE DE GESTION 2021

Mme la Présidente présente le compte de gestion du Trésorier

Le comité syndical étudie en détail le compte de gestion 2021 du SIVOS établi par le receveur municipal, qui se présente comme suit :

En euros	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Section d'investissement	- 46 377,64		7 130,65	- 39 246,99
Section de fonctionnement	74 415,80	50 000,00	31 850,04	56 265,84
Totaux	28 038,16	50 000,00	38 980,69	17 018,85

Après avoir vérifié la conformité des reports 2020, le compte de gestion 2021 du budget du SIVOS RPI des 3 Moulins établi par le receveur municipal est approuvé, par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés.

Madame la Présidente sort de la salle pour le point suivant et ne participera ni au débat ni au vote.

6/ COMPTE ADMINISTRATIF 2021

M. Jacques Adriansen, 1^{er} vice-Président, présente le compte administratif.

Le Conseil étudie en détail le compte administratif 2021 qui se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement exercice 2021 :	Recettes de fonctionnement exercice 2021 :
221 627,07 €	253 477,11 €

Excédent de l'exercice 2021 :	31 850,04 €
Excédent antérieur reporté :	74 415,80 €
Part affecté à l'investissement :	50 000,00 €
Excédent global de clôture 2021 :	56 265,84 €

Dépenses d'investissement exercice 2021 :	Recettes d'investissement exercice 2021 :
50 023,46 €	57 154,11 €

Excédent de l'exercice 2021 :	7 130,65 €
Déficit antérieur reporté :	- 46 377,64 €
Déficit global de clôture 2021 :	- 39 246,99 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés, valide le compte administratif 2021 et sa concordance avec le compte de gestion 2021.

Retour de Madame la Présidente.

7/ AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de **56 265,84 €**,

Considérant que la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de **39 246,99 €**

Il est proposé d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

Compte 1068 : 39 246,99 €

Compte R002 : 17 018,85 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés, décide d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme proposé ci-dessus.

8/ SUBVENTIONS AUX ÉCOLES 2022

Madame la Présidente informe les élus que le SIVOS verse aux coopératives scolaires une participation de 4€ par enfant pour soutenir les sorties et projets scolaires organisés par les enseignants.

Ces subventions sont versées 2 fois dans l'année, au cours du 2^{ème} et du 4^{ème} trimestre aux 3 coopératives scolaires. Le nombre d'enfants peut varier selon les arrivées ou les départs en cours d'année.

Il est proposé de reconduire cette subvention pour l'année 2022.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- **Coopératives scolaires de l'école Simone Veil : 4 € par élèves pour le 2^{ème} trimestre 2022.**
- **Coopérative scolaire de l'école Nelson Mandela : 4 € par élèves pour le 2^{ème} trimestre 2022.**
- **Coopératives scolaires de l'école Simone Veil : 4 € par élèves pour le 4^{ème} trimestre 2022.**
- **Coopérative scolaire de l'école Nelson Mandela : 4 € par élèves pour le 4^{ème} trimestre 2022.**

9/ TARIFS DES FRANCAS RENTRÉE 2022

Madame la Présidente indique aux membres du Conseil Syndical que les tarifs des Francas à destination des familles n'ont pas évolué depuis l'année 2018.

Afin de prendre en compte l'évolution annuelle du coût de la vie, il est proposé aux élus de prévoir une augmentation de ces tarifs à la rentrée de septembre 2022.

Plusieurs simulations ont été envoyées aux élus en marge de la réunion.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'augmenter l'ensemble des tarifs Francas de 2,5% pour l'année scolaire 2022 / 2023.**
- **De réévaluer les tarifs tous les ans au moment du vote du budget.**

10/ BUDGET PRIMITIF 2022

Mme la Présidente présente au Comité Syndical le budget primitif de l'exercice 2022 et fait sa présentation chapitre par chapitre.

Ce document se présente comme suit :

Section de fonctionnement (en Euros) :

Vote	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	266 738,85	249 720,00
+	+	+
Reports 002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	17 018,85
=	=	=
Total de la section de fonctionnement	266 738,85	266 738,85

Section d'investissement (en Euros) :

Vote	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	43 500,00	82 746,99
+	+	+
Restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent	0,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	39 246,99 (si solde négatif)	0,00 (si solde positif)
=	=	=
Total de la section d'investissement	82 746,99	82 746,99
Total du budget	349 485,84	349 485,84

La Présidente invite ensuite les conseillers syndicaux à faire part de leurs observations, ou si nécessaire leurs demandes d'explications. L'état de la dette leur est également présenté.

Aucune observation.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés, approuve le Budget Primitif 2022 tel que présenté ci-dessus.

11/ RENOUELEMENT CONVENTION FRANCAS

Madame la Présidente indique que la convention de prestations relative au périscolaire avec les Francas est arrivée à expiration le 31 décembre 2021.

Le projet de renouvellement a été envoyé aux élus en marge de la réunion du Conseil syndical.

La convention a été présentée aux membres du Bureau par le responsable des Francas.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés, valide le renouvellement de la convention tel que présenté par Madame la Présidente et autorise cette dernière à la signer pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

12/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Vidéoprojecteur Roset-Fluans : le choix s'oriente vers un modèle UGAP à environ 300 €.
- Facturation cas covid/contact aux Francas : décision prise par le bureau de ne pas facturer le coût des repas aux familles.
- Tournées des bus : étude prévue avec GBM sur la fréquentation, l'objectif étant de revoir les tournées (modification des horaires).
- Mises à disposition employés Osselle-Routelle et Roset-Fluans.
- Exposition le 1^{er} avril à Roset (17h à 19h) à destination des enfants et de leurs parents. Samedi 2 avril, ouverture de l'exposition aux habitants (entre 10h et 16h).
- Absence de M. Jeannot : une nouvelle remplaçante arrive mardi 1^{er} mars en remplacement de M. Fontaine.
- Départ en retraite de Madame Sylvie VIENNOT : pot de départ le 11 mars 2022 à 18h30 en mairie de Routelle.

Fin de séance : 21h43

La Présidente,

Anne OLSZAK



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'A. Olszak'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text: 'OSSELLE ROUTELLE' at the top, 'SIVOS du RPI des 3 Moulins' in the center, and 'ROSET-FLUANS' at the bottom.